

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2019

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : neuf
L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. AURIERE André –
M. PAGET Olivier - M. GIRINAL Jean Marc - M. LAMIDIEU Lionel - Mme GUENOT
Lucienne - Mme GAUTHEROT Annick
Absente excusée : Mme COSTILLE Brigitte.

Monsieur Lionel LAMIDIEU a été élu secrétaire.

Date de convocation : 11 décembre 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2019 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 novembre 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Compte-rendu de la reconnaissance opérationnelle des points d'incendie par le SDIS 70 :

Le Maire explique qu'un agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône (SDIS 70) est venu inspecter les points d'eau « incendie » de la commune. Le Maire remet à chaque conseiller, le diagnostic établi et présente les améliorations à apporter, à savoir notamment : la numérotation et la signalisation de chaque point d'eau et la création de butées aux accès à la rivière. Le Conseil municipal valide la numérotation suivante :

- Puisard de 3 m³ à la jonction Rue de la Prairie – Rue de la Mairie : n°1,
- Poteau incendie croisement Rue de Traverse – Rue de la Creuse : n°2,
- Poteau incendie au niveau du 10, Grande rue : n°3, ce poteau sera remplacé par une borne incendie dans le cadre des travaux de la Grande rue,
- Poteau incendie jonction Grande rue – Rue de Breuches Bois : n°4, il sera remplacé dans le cadre des travaux de la Grande rue,
- Accès à la rivière à côté du terrain de boules : n°5
- Puisard à côté du Moulin, Grande rue : n°6,
- Point d'eau Avouay le Bas sur la Buthiers : n°7,
- Réserve point d'eau Avouay le Haut « ferme GOUDEAU » : n°8,
- Point d'eau en bas de la rue de l'Abreuvoir: n°9 (accès à la Buthiers depuis le pont),
- Accès à la rivière au niveau du 16, rue de la Prairie : n° 10,
- Réserve incendie du château d'eau (prévoir une bouche d'accès extérieur) : n°11,
- Poteau incendie lotissement de la Dame Blanche : n° 12,
- Point d'eau à Avouay le Bas sur la Buthiers, accès par le chemin de la LGV : n°13.

3/ Organisation du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie est assuré, aujourd'hui, à hauteur de 08H00 par semaine, les mercredis de 14H00 à 18H00 et les vendredis de 08H00 à 12H00. Compte-tenu du transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de communes et de son impact sur l'activité, le Maire propose d'adapter, si les circonstances le permettent, les heures de secrétariat à la charge de travail constatée tout en maintenant un accueil de qualité au secrétariat. Afin de disposer d'une « photographie » objective de l'activité d'accueil, un relevé des services rendus sera fait, jour par jour, pendant un mois.

4/ Elections municipales des 15 et 22 mars prochain :

Dans la perspective des prochaines élections municipales, le Maire organise un tour de table pour recueillir les intentions des conseillers. Aucun conseiller présent ne souhaite assurer la fonction de maire et donc être tête de liste et plusieurs conseillers déclarent ne pas vouloir être candidat pour la prochaine mandature. Certains réservent leur réponse dans l'attente de connaître le nom du candidat « maire ». L'idée d'une réunion publique d'information sur la fonction d'élu local et sur l'importance de constituer une liste, est avancée.

5/ Questions diverses :

Demande de subvention au Conseil départemental :

Dans le cadre du projet d'aménagements des espaces publics le long de la Grande rue, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire :

- à formuler une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre du patrimoine rural non protégé pour l'aménagement d'un belvédère avec remise en état d'un abreuvoir, d'un ancien réservoir, l'alimentation d'un lavoir, et la réfection d'un muret en pierres, dont le montant global des travaux est estimé à 73 000 € HT,
- à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Affouage :

Le Maire explique que les parcelles 2R, 1R, 33R avaient été estimées à 280 stères. Compte tenu du nombre d'affouagistes, la part, par affouagiste était de 26 stères, base de calcul de la taxe d'affouage. Or, la commission bois, après marquage de toutes les parcelles, estime le volume à 450 stères (nombre d'arbres marqués : 392).

Vu le volume comptabilisé, le Conseil propose de distribuer seulement une partie des arbres marqués de manière à se rapprocher du volume estimé initialement et demande au Maire d'en informer les services de l'ONF.

Chemin piétonnier :

Le Maire explique que la pose des barrières renforcées le long du chemin piétonnier qui relie Buthiers à Voray, ne pourra pas être réalisée sur toute la longueur, pour des raisons techniques. Le Maire propose au Conseil municipal d'installer en remplacement, des barrières non renforcées et des parties « végétalisées ». Le Conseiller municipal valide cette proposition et demande au Maire de se rapprocher du maître d'œuvre afin d'obtenir des devis.

Voeux du Conseil municipal :

Rappel : la cérémonie des vœux aura lieu samedi 11 janvier 2020 à partir de 17 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 janvier 2020 à 20H00.